

qui leur sont dues. Nous devons procéder sans délai à l'adoption de ce bill, monsieur l'Orateur. Nous aurons tout le temps nécessaire pour étudier les autres arguments.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Le représentant de Joliette (M. La Salle) soulève la question de privilège.

[Français]

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur le président, pour ce qui est de la question de privilège, je voudrais simplement répondre à la question qu'a posée tantôt, le ministre, savoir où était le député de Joliette, s'il n'était pas au comité. Je serais bien malin si je disais que la semaine dernière j'étais au comité de l'Agriculture et que je n'y ai pas vu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde). Je sais qu'il a d'autres responsabilités à assumer et qu'effectivement, il ne peut pas être partout à la fois. Toutefois, je voudrais rappeler au ministre que je n'ai jamais manqué l'occasion, à la Chambre, de lui faire part de mes commentaires sur le bill. Il a même reçu copie de ma correspondance; il a aussi reçu une résolution préparée par le Conseil central des syndicats catholiques, et je pense que ce serait faux de dire qu'il ne connaissait pas mon point de vue.

Donc, je défends une proposition que je crois valable, bien que le ministre se soit appliqué à nous dire qu'il était très désireux de faire plus et mieux. Je l'apprécie beaucoup, mais nous pensons cependant qu'il serait important d'agir tout de suite.

[Traduction]

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, je vous prie. Il ne s'agit pas vraiment d'une question de privilège. Le député de Hillsborough (M. Macquarrie).

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur l'amendement proposé par le député de Joliette (M. La Salle). Je serai le seul membre de mon parti à prendre la parole à ce sujet car, comme l'a très justement dit le ministre d'un bout à l'autre de ce débat, je n'ai cessé de dire que nous devrions accélérer l'adoption de cette mesure. Quoiqu'elle soit mesquine, nous devons l'adopter. Je me demande quelle a été l'augmentation du coût de la vie pendant le mois qu'a duré ce débat.

**M. Hees:** Assez élevée.

**M. Macquarrie:** D'autre part, je pense qu'il conviendrait, après la violente intervention du ministre, d'adopter un ton de parole un peu plus nuancé. Je ne parlerai pas sur un ton maussade comme l'a fait le ministre en répondant aux députés créditistes. Je ne suis pas doué pour les longs discours, et je n'aime pas beaucoup non plus les séries de longs discours, bien que je reconnaisse le droit aux autres députés de parler. Si nous devons entendre tous les députés de mon parti qui ont exprimé leur préoccupation pour les personnes âgées de notre pays, ce serait le Père Noël lui-même qui leur remettrait leur chèque. Cependant, nous devons nous retenir d'exprimer notre opinion en vue d'accélérer l'adoption de ce bill.

Le ministre a été assez bon pour citer les remarques que j'avais faites au comité. Bien que je sois un homme extrêmement modeste, je suis toujours heureux d'entendre quelqu'un citer mes paroles et leur permettre de figurer une deuxième fois au compte rendu. J'aimerais rappeler au ministre, toutefois, que lorsque j'ai déclaré que nous devions bouger, j'ai dit également que si nous trouvions une façon convenable, sur le plan de la procédure, nous

### Sécurité de la vieillesse

permettant d'améliorer la situation, je serais prêt à appuyer quiconque proposerait pareille mesure. D'autre part, loin de moi l'idée d'entraver la procédure parlementaire en proposant un amendement que je sais ne pas être recevable.

**M. Baldwin:** Il en va de même pour moi.

**M. Macquarrie:** Le député de Joliette (M. La Salle) a proposé un amendement qui a été jugé recevable par la présidence. Je pense donc qu'au lieu de menacer le parti créditiste et de l'accuser de vouloir retarder l'adoption de cette mesure, le ministre devrait réfléchir un instant et considérer que si cette motion est adoptée, cela prouvera de façon certaine que la Chambre des communes n'a pas une opinion favorable de la mesure qu'il propose. Il ne me semble pas être en mesure de dénigrer les membres du parti qui ont fait cette proposition, mais je ne suis pas tellement certain qu'il puisse dire que le comité ne peut rien faire. Si le comité comprend bien la volonté de la Chambre, je crois alors que le ministre aurait dû changer son fusil d'épaule. C'est une tout autre situation.

• (1650)

Le fait que nous soyons saisis d'un amendement recevable devrait avoir incité le ministre à faire preuve d'un peu plus de modération et d'humilité. Le gouvernement est en minorité. Je ne crois pas que le ministre puisse dire qu'après avoir franchi un ou deux obstacles cette mesure doit être nécessairement adoptée. C'est le corps que président le ministre et ses collègues. Ils ne peuvent survivre en tant qu'exécutif que si ce corps en décide ainsi. Nous sommes dans une situation entièrement nouvelle.

Le ministre ne se montre pas tellement perspicace. Ce n'est pas le moment de vitupérer mais d'être raisonnable. C'est à nous tous qu'il appartient aujourd'hui de voir comment nous pouvons le mieux servir ce secteur de la société canadienne. C'est cette sage raison que je m'efforce, même à la 11<sup>e</sup> heure, de faire entendre au ministre.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre. Le ministre a déjà parlé, mais j'espère que la Chambre consentira unanimement à ce qu'il réponde à ma question s'il le désire. C'est l'intervention très éloquente de mon collègue le député de Hillsborough (M. Macquarrie) qui me pousse à le faire. Si, dans sa sagesse, la Chambre juge bon d'adopter la motion qui contient l'amendement que la Chambre examine en ce moment et qui, en fait, ordonne au gouvernement de revoir sa position au sujet du contenu de ce bill, le ministre considérera-t-il cette motion comme telle et reverra-t-il le bill et son contenu ou ne tiendra-t-il pas compte des désirs de la Chambre?

**M. Lalonde:** Monsieur l'Orateur, je pense avoir dit que le gouvernement avait fait une proposition relevant de la politique gouvernementale faisant l'objet d'une recommandation par le gouverneur général. J'ai également dit qu'un autre renvoi du présent bill au comité n'arriverait pas à en faire changer le contenu actuel.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, voici mon avis et celui de mon parti: le montant de base de la pension de la sécurité de la vieillesse devrait maintenant être de \$150 par mois payable à l'âge de 60 ans. Nous sommes déçus de voir que le bill que nous examinons actuellement n'atteint pas ces deux buts. Nous sommes décidés à aller jusqu'au bout.

J'ai reçu beaucoup de lettres dont l'auteur exprimait l'espoir de nous voir poursuivre la lutte pour arriver à une